

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°023/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 15/12/2025 **L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-neuf décembre à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage **Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, CAPELLE Christiane, LASMARTRES Christophe, CEDEYN Jean-Claude, MORIN Olivier, LAVEILLE Olivier

Nombre de Conseillers
En exercice 11 **Absents excusés :** AUMONT Alexis, WELKE Delphine, LEGRIX Davy
Présents 06
Votants 08 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.
Dont Pouvoir 02 **Pouvoir :** LEGRIX Davy à MORIN Olivier, WELKE Delphine à LAVEILLE Olivier

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LAVEILLE Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Délibération relative au projet de vidéo protection

Ce sujet a été abordé lors d'un conseil municipal précédent suite à des actes de vandalisme et des incivilités répétées. Après la visite d'un gendarme préventionniste, il a été préconisé l'installation de vidéo de protection sur les axes majeurs des routes D31(carrefour du monument aux morts) et D48 (mairie-école). Ce projet ne peut aboutir uniquement avec l'accord du Préfet.

Les membres du conseil ont souhaité réduire le projet sur l'axe de la D48 et l'enceinte école-mairie.

Deux devis ont été présentés, incluant matériel et maintenance.

Chubb Delta : 12 849.47 € HT soit 15 419,36 € TTC

Lease Protect : 13 804,00 € HT soit 16 564.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, par 4 voix pour, 4 contre et 0 abstention de retenir le devis de la société Chubb Delta.

Compte tenu du coût de la mise en place de cet équipement le conseil municipal souhaite faire une demande de subventions.

Acte rendu exécutoire après :
- réception en Préfecture le :
- notification ou publication le :
Le Maire

Pour copie conforme et
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

